

Décision 05-D-07 du 24 février 2005

relative à des pratiques mises en œuvre sur
les marchés des armes et des munitions
civiles

Posted on: 04 mars 2005 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Entreprise Eric Briano

Dispositif(s)

Pratique établie
Sanction pécuniaire

Entreprise(s) concernée(s)

Browning Winchester France

Lire

le texte intégral de la décision

84.21 Ko